Département du Haut-Rhin
MAIRIE DE DANNEMARIE

1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n°115/2024
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Installation et démontage

Le maire de la commune de DANNEMARIE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.542-2 et suivants ; L.2213-1 à L.2213-6

VU les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-10 et R 417-12 du Code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977.

Considérant que l'installation et le démontage des structures, chalets et décors, nécessaires à l'organisation du marché de Noël et de son bon déroulement, il est indispensable de règlementer le stationnement et la circulation sur la place l'Hôtel de Ville et rue Neuve ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur l'ensemble des places de stationnement situées en les numéros 2 à 8 de la place de l'Hôtel de Ville, ainsi que dans la rue Neuve dans la partie comprise entre la rue de la Petite Fontaine et la rue du Marché, **du lundi 25 novembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025.**

Article 2 : Durant l'installation et le démontage des structures, cabanons et décors, la circulation pourra être interdite, selon les besoins des services techniques de la commune de Dannemarie.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Altkirch
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie,
- M. le Commandant du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers de Dannemarie
- La Police municipale
- La Brigade verte
- Les services techniques

Fait à Dannemarie, 29 octobre 2024

Le maire

Alexandre BERBETT